

# DÉCOUVERTE DE LA SCULPTURE COL BLEU AVEC L'ARTISTE MAXIME LAMARCHE

Aux quatre points cardinaux de *Villeurbanne*



Vue de *Col Bleu* de Maxime Lamarche à La Ferme des artisans, Villeurbanne © Blaise Adilon

**Comme une invitation à croiser les vents villeurbannais et ardéchois, Maxime Lamarche propose sa sculpture *Col Bleu* composée de quatre éléments, installés aux quatre points cardinaux de Villeurbanne :**

**à l'Est : Institut d'art contemporain**

**au Sud : Le jardin du Rize**

**à l'Ouest : La Ferme des Artisans/Atome**

**au Nord : Le Village Zéro/URDLA**



La sculpture *Col Bleu* est disséminée dans la ville comme un jeu de piste. Elle s'apparente au fonctionnement d'une girouette érigée sur un mât d'acier. En dégradé de bleu, les lettres *Col Bleu* et celles des points cardinaux sont associées à une flèche fixe qui pointe en direction de la Montagne Ardéchoise. *Col Bleu* s'inspire d'un col ardéchois – le Col de Bourlatier – et de l'exode de ce territoire avec le déplacement des populations vers les zones urbaines. Villeurbanne a accueilli nombre de ces déracinés à la recherche d'une nouvelle vie, où les ouvriers étaient souvent appelés les « cols bleus » en référence à leurs bleus de travail.

Col Bleu a été créée à la suite de la résidence de l'artiste sur la Montagne ardéchoise à Sainte-Eulalie, en juin 2021, un programme Un territoire en trois temps de l'IAC sur les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a été produite par l'IAC en collaboration avec artproject, Millery.

Dans la continuité de La Fabrique du Nous #1 / Quels territoires ? du 3 mars au 30 avril 2022, Col Bleu de Maxime Lamarche symbolise la rencontre des missions in et ex situ de l'IAC, entre Villeurbanne et les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## **Refuge du col bleu, 2020-2021**

Le sommet de l'œuvre est une structure métallique, que Maxime Lamarche décrit comme « un dessin à main levée en 3D, presque aérien, une allégorie de paysage ». À ces formes courbes et fines sont assemblées, juste en dessous, les lignes droites, rectangulaires, pleines, d'une carrosserie de voiture. Le refuge est accessible aux randonneurs, qui peuvent s'y installer avec leur matelas. « Ça m'intéressait de retrouver cette carrosserie, car aujourd'hui, cette bagnole est une carcasse, un déchet. Je le récupère, le re-fonctionnalise, pour en faire autre chose [...]. Si on a plus le pétrole qui permettait de faire fonctionner ces engins, ils tombent en désuétude, on est à pied, et il va falloir qu'on s'abrite. »

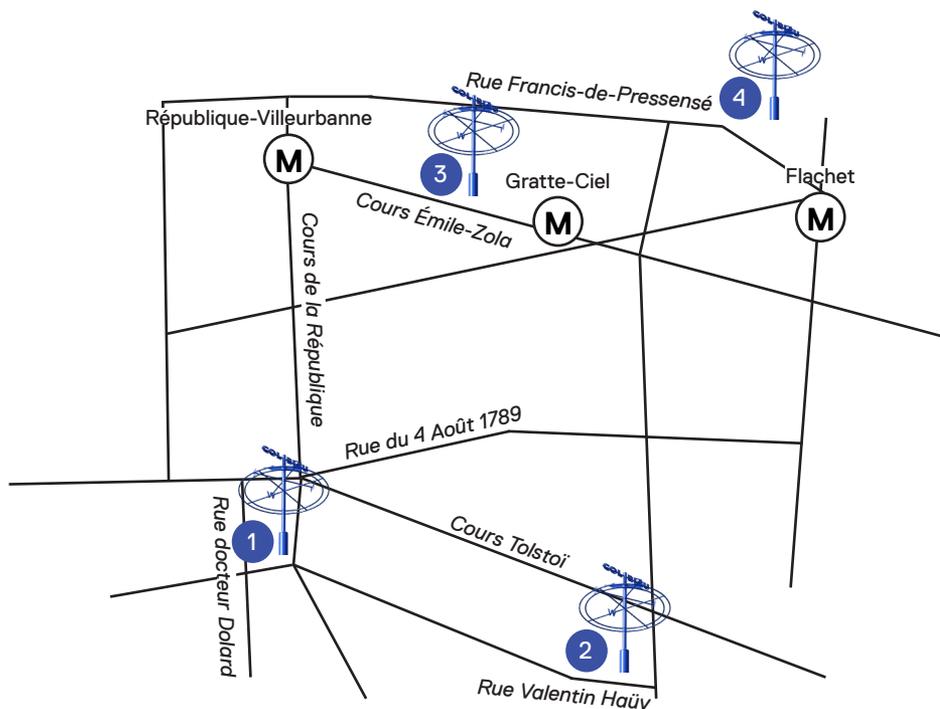
Pour cette résidence l'IAC a reçu le soutien de la Communauté de Communes de la Montagne ardéchoise, du Conseil départemental de l'Ardèche, d'Ardèche Espace Montagne/ Ferme de Bourlatier et du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche/Le Partage des Eaux. Avec le concours de la Commune de Sainte-Eulalie, la Commune de Sagnes-et-Goudoulet et des Chambres d'hôtes/Restaurant les Violettes.



Maxime Lamarche est né en 1988 à Audincourt (Doubs), il est basé à Saint-Etienne (Loire). Au travers des paysages et architectures qu'il convoie, Maxime Lamarche interroge la durée de survie de nos fantasmes et de nos illusions avec ses sculptures hybrides aux équilibres précaires. Il détourne architectures, bateaux, véhicules, et autres objets symboliques pour voir émerger leur charge culturelle. Jouant sur les échelles et les potentialités évocatrices de ses œuvres, il amorce un récit qui dérouté et questionne notre finitude, échafaudant les formes de demain à partir de celles du monde d'hier.

# DÉCOUVERTE DE LA SCULPTURE COL BLEU AVEC L'ARTISTE MAXIME LAMARCHE

Aux quatre points cardinaux de *Villeurbanne*



- 1 → À l'Est : IAC - 11 rue docteur Dolard
- 2 → Au Sud : Le jardin du Rize - 23 rue Valentin Haüy
- 3 → À l'Ouest : La Ferme des Artisans / ATOME - 169 cours Émile-Zola
- 4 → Au Nord : Le Village Zéro • URDLA - 207 rue Francis-de-Pressensé

**LE RIZE**  
mémoires, cultures, échanges

**LA FERME  
DES ARTISANS**  
VILLEURBANNE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**villeurbanne**